

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
03/04/2019

Dossier complet le :  
09/03/2019

N° d'enregistrement :  
F09319P0122

1. Intitulé du projet

QUARTIER DU RANQUET A ISTRES (13)  
CONFORTEMENT DES BERGES DE L'ETANG DE BERRE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EPAD OUEST PROVENCE pour le compte de METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

MONSIEUR STEPHANE ALLORGE - DIRECTEUR

RCS / SIRET

441149832600012

Forme juridique

EPIC

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11 - Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière.	« a) ouvrages et aménagements côtiers destinés à combattre l'érosion et travaux maritimes susceptibles de modifier la côte par la construction notamment de digues, de môles, de jetées, d'enrochements, d'ouvrages de défense contre la mer et d'aménagements côtiers constituant un système d'endiguement. »
12 - Récupération de territoires sur la mer	Tous travaux de récupération de territoires sur la mer.

4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation du confortement de berges des zones Nord B et Sud A ainsi que la régularisation des ouvrages qui ont déjà été réalisés en 1991 et 1995 sur les berges de la ZAC du Ranquet.

La nature du projet est présentée plus en détails en Annexe 7 : Compléments de la demande d'examen au cas par cas.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'anse du Ranquet est caractérisée par la présence de constructions initialement précaires et sans confort, appelées «cabanons».

La ZAC du Ranquet, créée par arrêté préfectoral le 27/11/1985, couvre ce secteur et a pour objectif d'améliorer les conditions d'occupation du sol, tout en faisant face aux risques. Or le littoral de ce quartier est fortement érodé par les eaux de l'étang de Berre et présente des problèmes de sécurité liés aux constructions en bordure du plan d'eau. Ainsi, le Programme des Equipements Publics de la ZAC prévoit des travaux d'intérêt collectif, dont le confortement des berges de l'étang. Les travaux de confortement déjà réalisés en 1991 et 1995 seront régularisés.

A l'initiative de la collectivité, des échanges avec les Services Maritimes des Bouches du Rhône ont permis d'identifier deux secteurs supplémentaires à protéger et les process techniques à mettre en œuvre pour lutter contre l'érosion marine. Ainsi, les travaux envisagés doivent permettre :

- Zone Nord B : Maintien du trait de côte et suppression de l'affouillement des murs au droit des habitations existantes.
- Zone Sud A : Maintien du trait de côte et suppression de l'affouillement des falaises au droit des parcelles construites et occupées.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Des travaux ont déjà été réalisés sur les zones à régulariser. Ils sont présentés dans l'annexe 7.

Les accès aux deux sites se feront par le chemin de la digue, puis création de pistes en berge.

- Zone Nord B : piste à créer sur les enrochements existants, avec abattage d'arbres.
- Zone Sud A : accès depuis le parking, puis via une piste à créer en bord d'étang.

Les engins de chantier seront adaptés à une circulation interne au quartier, dans des rues étroites et sinueuses depuis la RD5. L'accès terrestre présente l'avantage de pouvoir être conservé pour les opérations de maintenance.

Sur les deux zones, la mise en œuvre des enrochements de 1 m sous le niveau du TN nécessitera de travailler par plots et de refermer les fouilles tous les soirs.

Les travaux s'effectueront impérativement en dehors de la période estivale et sont programmés sur une durée de 6 mois maximum.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les opérations de maintenance sont les suivantes :

- Visites régulières consistant au contrôle visuel global - Fréquence annuelle.
- Inspection détaillée des ouvrages par un bureau d'étude spécialisé - Fréquence ~ 3 ans

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

- Approbation du Dossier de Création de la ZAC (11/1985)
- Approbation du Dossier de Réalisation de la ZAC (11/1987)

A venir :

- Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau / Code de l'Environnement,
- Dossier de Demande d'Intérêt Général,
- Dossier de demande de concession du Domaine Public Maritime.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Zones à conforter : - linéaire	180 mètres
Zones à régulariser : - remblais de la place - linéaire	4 200 m <sup>2</sup> 280 mètres

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

13800 ISTRES - ZAC du Ranquet

Zone Nord B : chemin de la plage

Zone Sud A : place du tunnel

Zones à régulariser : remblais de la place, digue, enrochements et zone C

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

*Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :*

Point de départ :

Long. 0 5 ° 0 0 ' 0 0 " 848 Lat. 4 3 ° 2 8 ' 4 4 " 6 12

Point d'arrivée :

Long. 0 5 ° 0 0 ' 0 6 " 755 Lat. 4 3 ° 2 8 ' 2 0 " 764

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non inclus mais en limite immédiate de la ZNIEFF type 2 dite de « l'Étang de Berre » qui est située à environ 20 m du rivage.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Istres Commune riveraine d'un étang salé, l'Étang de Berre.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune d'Istres couverte pour partie par un Plan d'Exposition au Bruit (PEB) - La ZAC du Ranquet se situe hors périmètre PEB. De plus, l'arrêté du 04/07/08 définit le classement sonore des infrastructures terrestres de la zone 5 du département des Bouches-du-Rhône dont Istres fait partie. La D5 qui passe au dessus du Ranquet est en catégorie C2.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné des monuments historiques, l'Oppidum Saint-Blaise se situe à 2 km, le Monument au Bailli de Suffren et Eglise paroissiale Saint-Blaise se situent à 2,6 km, l'Eglise Notre-Dame de Beauvoir et la Porte d'Arles se situent à 4,2 km et la Chapelle Saint Sulpice se situe à 4,6 km.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Istres est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles concernant les mouvements de terrain qui a été approuvé le 20 février 1997. La ZAC du Ranquet est hors périmètre du PPRN.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS Crau centrale - Crau Sèche à 3,8 km ; ZPS Etangs entre Istres et Fos à environ 800 m ; ZPS Crau à 5.7 km. Le zonage Natura 2000 est présenté sur la carte en annexe 6.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un apport de matériaux a été réalisé pour les confortements de berges ainsi que pour le remblai de la place du Ranquet. Les nouveaux aménagements requièrent un volume de 2000 m3 de remblais et d'enrochements, dont 300 m3 de remblais proviendront des déblais, 200 m3 seront des remblais extérieurs au site et 1500 m3 seront des enrochements (Source : PRO).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun habitat d'intérêt communautaire terrestre ne sera détruit par le projet. Seule une légère perturbation des espèces inféodées au bord de l'étang, notamment l'avifaune, pourra avoir lieu durant la phase travaux. Plusieurs pins présents seront abattus lors des travaux sur la zone A, ils ne présentent pas d'attraits particuliers pour la faune (pas de cavité...). Les habitats marins et les zostères présents à 20 m pourront être perturbés lors des travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de confortement de berges ouest de l'étang de Berre n'aura pas d'incidence significative sur les espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000 « Etangs entre Istres et Fos ». Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été identifié. Il n'est donc pas nécessaire de poursuivre l'évaluation des incidences. Le formulaire d'évaluation simplifiée Natura 2000 réalisé par Naturalia est présenté en annexe 9.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant les travaux, la ZNIEFF de type 2 de « l'Etang de Berre » qui est située à environ 20 m du rivage pourra être impactée par le projet. Des mesures seront mises en place afin de limiter au maximum les incidences sur cette zone.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les ouvrages consommeront de l'espace maritime. En effet ils seront pour partie immergés sur le Domaine Public Maritime Ouest de l'Etang de Berre, sur 80 et 100 m de linéaire et 3 m de large maximum. D'après la carte du GIPREB présentée en Annexe 10, les ouvrages sont situés en dehors des herbiers de zostères présents à proximité de la zone Nord B.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors du périmètre du PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant les travaux, des camions se déplaceront dans le quartier du Ranquet afin d'amener l'ensemble des matériaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet sera source de bruit notamment dû au transport de l'ensemble des matériaux par camions dans le quartier du Ranquet ainsi qu'à la mise en place des enrochements et de la longrine le long des habitations. Ils seront temporaires et dureront 4 mois.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y aura pas de travaux de nuit.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'affouillement des murs sur un linéaire de 100 m sera supprimé sur la zone Nord B, les matériaux seront évacués vers un centre de déchets agréé.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ouvrages seront visibles à quelques dizaines de mètres depuis l'étang de Berre. Néanmoins, l'intégration au paysage est recherchée (blocs rocheux en secteur Sud A / immersion pour partie de la longrine en secteur Nord B, limitation de sa surface en tête).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet dans le quartier du Ranquet n'a été soumis à l'avis de l'autorité environnementale ou à enquête publique.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Afin de réduire les effets négatifs notables du projet, des mesures seront destinées à éviter ou réduire ces effets seront mises en œuvre :

- Une délimitation des emprises travaux sera mise en place afin d'éviter un impact sur les espèces marines et notamment les zostères, celle-ci sera définie suite au passage d'un bureau d'études spécialisé en environnement marin. Ce passage sera effectué préalablement aux travaux et permettra également de définir des mesures vis-à-vis des effets des travaux sur la qualité des eaux de l'étang de Berre.
- Une adaptation du calendrier des travaux en fonction des périodes sensibles pour la biodiversité, période recommandée de septembre à mars.
- La zone de stockage ou de base vie privilégiée sera située sur la zone de parking au Nord de l'Anse du Ranquet.
- Une lutte contre les espèces envahissantes afin d'éviter un repeuplement lors de la renaturation de la zone.
- Les travaux seront effectués depuis la terre.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'arrêté n°AE-F09317P0227 du 11/08/2017 portant sur le premier cas pas car sans les travaux de confortement à régulariser avait dispensé le projet d'étude d'impact. Au regard des travaux déjà réalisés il y a plus de 20 ans ainsi qu'à la nécessité de réaliser les nouveaux confortements de berges attendus depuis 25 ans par la population, et compte-tenu des incidences limitées du projet, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : compléments de la demande au cas par cas Annexe 8 : Rapport phase PRO réalisé par Géolithe en date du 08/03/2018 Annexe 9 : Evaluation simplifiée des Incidences Natura 2000 réalisée par Naturalia Annexe 10 : Carte des zostères (Source GIPREB)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

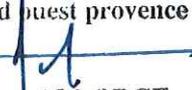


Fait à ISTRES

le,

**01 AVR. 2019**

Signature

**Le Directeur  
de l'épad ouest provence**  
  
**Stéphane ALLORGE**

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus